

L'insertion professionnelle dans le cadre de la politique d'immigration du Canada

Par Louise VAN WINKLE
Ambassade du Canada en France

Pour favoriser l'insertion professionnelle de ses immigrants, le Canada adapte ses programmes de sélection dans la catégorie économique et investit dans des services d'établissement visant à soutenir l'insertion sociale et professionnelle de tous les nouveaux arrivants. En 2021, le Canada compte accueillir 410 000 immigrants permanents au travers de nombreux programmes qui ont tous pour objectif de favoriser le développement économique et la prospérité du Canada en plus de veiller à la réunification des familles et de remplir ses engagements humanitaires. Élaborés dans un cadre législatif bien défini, ces programmes sont revus et adaptés sur la base de données issues d'études longitudinales mesurant le succès rencontré par les nouveaux arrivants. L'opinion favorable exprimée par le public canadien, qui s'est renforcée pendant la crise sanitaire liée à la Covid-19, est une condition et aussi un résultat de l'intégration réussie des immigrants.

Un cadre législatif avec des objectifs clairement définis

Très tôt dans son histoire, le Canada s'est doté d'un cadre législatif régissant l'immigration temporaire et permanente. L'Acte d'immigration de 1869 a été proclamé juste deux ans après la création du pays. La loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (LIPR) et son règlement, en vigueur depuis 2002, soulignent l'importance de l'immigration pour l'économie et le marché du travail canadiens.

Dans les objectifs de la LIPR est inscrite la volonté de retirer de l'immigration le maximum d'avantages sociaux, culturels et économiques pour l'ensemble de la population du pays ; de favoriser le développement économique et la prospérité du Canada ; et de faire en sorte que toutes les régions puissent bénéficier des avantages économiques découlant de l'immigration.

La LIPR fixe aussi comme objectif de veiller, de concert avec les provinces, à aider les résidents permanents à obtenir une meilleure reconnaissance de leurs titres de compétence pour leur permettre d'accéder à un emploi en adéquation avec leur formation et expérience ⁽¹⁾.

(1) Pour un survol des principaux instruments utilisés dans l'élaboration des politiques d'immigration au Canada, voir BROSSEAU L. (2020), *Introduction à la politique d'immigration*, Bibliothèque du Parlement, Publication n°2020-05-F.

Des programmes d'immigration adaptés

Le Canada a mis en place un grand nombre de programmes de résidences temporaires ou permanentes.

Certains programmes visent à faciliter le regroupement familial ou à respecter l'engagement humanitaire du Canada en accueillant des réfugiés et autres personnes ayant besoin de protection. Les demandes formulées au titre de ces catégories ne sont pas évaluées en fonction du niveau d'études, des compétences linguistiques ou de l'expérience professionnelle. Néanmoins, comme tout résident permanent du Canada, ils ont le droit de travailler, de créer une entreprise et de participer pleinement à la vie économique du pays.

Le plus grand nombre de ces programmes concernent l'immigration économique, les ressortissants étrangers pouvant arriver avec un permis de travail temporaire ou avec le statut de résident permanent.

Pour pouvoir embaucher un travailleur étranger temporaire, les employeurs doivent, dans la plupart des cas, obtenir un document administratif appelé « Étude d'impact sur le marché du travail » (EIMT), en démontrant que le travailleur étranger temporaire comble un besoin réel et qu'aucun Canadien ou résident permanent n'est disponible pour occuper le poste. Cependant, au vu du constat unanimement fait que la venue de certains travailleurs représente un avantage pour le Canada, il y a de nombreuses exemptions au regard

de cette obligation d'une EIMT dans le cadre du Programme de mobilité internationale : transferts intra-société, mobilité des jeunes par le biais d'accords réciproques dans le cadre du programme Expérience internationale Canada, boursiers post-doctoraux, francophones intégrant des postes qualifiés ailleurs qu'au Québec. Au travers de sa Stratégie en matière de compétences mondiales, le Canada supprime même l'obligation de détenir un permis de travail pour certains chercheurs et autres professionnels hautement qualifiés effectuant de courts séjours et offre un traitement plus rapide des dossiers présentés par d'autres demandeurs. En 2019, plus de 404 000 permis de travail temporaires ont été délivrés.

En plus des ressortissants étrangers venant au Canada pour travailler, les étudiants internationaux constituent un groupe important en nombre (plus de 402 000 permis d'études délivrés en 2019), mais aussi en termes d'impact économique. Les étudiants étrangers qui suivent un programme post-secondaire de plus de six mois, à temps complet, sont autorisés à travailler jusqu'à 20 heures par semaine hors campus, et à plein temps pendant les vacances. Après l'obtention de leur diplôme canadien, ils peuvent demander un permis de travail post-diplôme – permis de travail ouvert, donc valable pour occuper tout emploi sur l'ensemble du territoire canadien –, avec une validité allant jusqu'à trois ans. Les conjoints d'étudiants internationaux peuvent eux aussi obtenir un permis de travail ouvert, leur permettant non seulement d'accompagner leur conjoint mais aussi de travailler pendant tout le séjour d'études et la période post-diplôme. Enfin, plusieurs voies facilitent la transition du statut de la résidence temporaire vers celui de la résidence permanente ; certaines provinces ont même mis en place des initiatives spécifiques, comme « Étudier pour m'établir – *Study and Stay* ».

Il n'est pas nécessaire de commencer avec un statut temporaire pour ensuite devenir résident permanent au Canada. La majorité des nouveaux résidents permanents relevant de la catégorie économique arrivent avec un statut permanent, ayant été sélectionné par le biais d'un des programmes fédéraux, ou à la suite d'une sélection ou d'une nomination par une province.

En effet, selon la Constitution du Canada, le gouvernement fédéral partage la responsabilité de l'immigration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux. Le ministère fédéral Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) a conclu des accords qui répondent aux besoins et aux priorités propres à chaque province et territoire.

Selon l'Accord Canada-Québec, la province est responsable de la sélection, de l'accueil et de l'intégration des immigrants à destination de son territoire. Plusieurs programmes québécois existent pour les travailleurs et pour les gens d'affaires. Les neuf autres provinces ainsi que deux des trois territoires peuvent sélectionner un certain nombre de leurs immigrants économiques, dans le cadre des programmes des candidats des provinces (PCP). Ils peuvent établir différents volets et critères dans le cadre de leurs programmes, ciblant par exemple les étudiants internationaux, les travailleurs spécialisés ou encore les travailleurs semi-spécialisés tels que les chauffeurs routiers ou les aides-soignants.

La majorité des immigrants économiques destinés à s'établir ailleurs qu'au Québec sont sélectionnés *via* le système en ligne Entrée expresse qui concerne les catégories des travailleurs qualifiés, des travailleurs de métiers spécialisés ou de l'expérience canadienne. Il s'agit dans tous les cas de travailleurs spécialisés. Des points sont attribués pour des facteurs tels que l'âge, les compétences linguistiques en français et/ou en anglais, le niveau d'études, l'expérience professionnelle et les séjours d'études ou de travail réalisés au Canada. Dans la plupart des cas, une offre d'emploi n'est pas requise, l'évaluation étant faite sur la base d'un modèle de type capital humain. Le choix des critères ainsi que leur pondération sont basés sur les résultats d'études des facteurs de réussite de cohortes précédentes d'immigrants. Nous évoquons plus bas les études longitudinales menées par Statistique Canada.

D'autres programmes visent à combler des besoins régionaux et nécessitent une offre d'emploi. Le programme pilote d'immigration au Canada atlantique aide les employeurs des quatre provinces de l'Est du pays à embaucher des travailleurs et à les retenir. Le programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord vise à faire bénéficier les petites communautés des avantages de l'immigration économique. Enfin, le programme pilote sur l'agroalimentaire aide à répondre aux besoins en main-d'œuvre du secteur agroalimentaire canadien, offrant une voie vers la résidence permanente pour les travailleurs expérimentés non saisonniers.

Notons aussi que l'insertion professionnelle des immigrants passe souvent par le travail autonome et l'acquisition ou la création d'entreprise, qui contribuent ainsi à l'innovation et à la création nette d'emplois.

Un investissement dans la réussite

Tous les résidents permanents du Canada, quelle que soit la catégorie au titre de laquelle ils ont été sélectionnés, sont éligibles aux services gratuits du programme d'établissement ou du programme d'aide à la réinstallation pour les réfugiés. Ces services sont offerts par des organisations à but non lucratif mandatées et subventionnées par le gouvernement. L'accès à ces services pour le résident est effectif dès la décision de sa sélection prise, avant même son arrivée, avec des services offerts en ligne et en personne à travers le monde, l'aidant à se préparer à déménager au Canada, à faire reconnaître ses études, son expérience de travail et ses titres de compétences et à entrer en contact avec des employeurs pour trouver un emploi. Les immigrants sont aussi informés sur les services gratuits à leur disposition après leur arrivée sur le territoire canadien pour trouver un emploi, un logement, inscrire leurs enfants à l'école ou suivre des cours de langue.

À la suite du dernier appel à propositions lancé en 2019, l'IRCC a signé des ententes avec plus de 500 fournisseurs de services dans tout le Canada hors Québec, dont 20 organismes francophones nouvellement sélectionnés pour appuyer l'intégration dans les collectivités francophones en situation minoritaire. L'investissement annuel dans ces services d'avril 2019 à mars 2020 a été de 1,8 milliard de

dollars, avec en plus 0,6 milliard de dollars pour la subvention liée à l'Accord Canada-Québec.

Les résultats de ces programmes sont mesurés et rapportés dans les résultats ministériels ⁽²⁾ avec des indicateurs incluant le pourcentage de nouveaux arrivants qui ont un emploi (70 % en 2019) et le pourcentage de ceux qui ont un revenu égal ou supérieur à la moyenne canadienne (en 2019-2020, 55 % des personnes âgées de 25 à 54 ans qui ont été admises au Canada au cours des cinq années précédentes).

La question de la reconnaissance des titres de compétences comme celle de l'accès aux professions réglementées continuent à être des défis pour les nouveaux arrivants. Pour environ 20 % des emplois offerts au Canada, il est nécessaire d'obtenir l'autorisation de l'organisme de réglementation de la profession, dans la province ou le territoire où l'on prévoit de travailler. L'IRCC informe les candidats potentiels que le fait d'avoir été acceptés pour venir travailler au Canada ne leur garantit pas d'y occuper un emploi correspondant à leur métier ou à leur profession, les encourageant de fait à bien s'informer et à considérer les professions connexes ou apparentées.

Une opinion publique favorable

Le pourcentage des Canadiens favorables au regard du niveau d'immigration actuel est considéré comme une mesure de succès, au point d'être pris en compte dans les résultats ministériels. Cette adhésion favorable de l'opinion publique est une condition et aussi un résultat de l'intégration réussie des immigrants.

Dans un rapport publié en octobre 2020 ⁽³⁾, le Environics Institute, qui suit cette question depuis plus de quarante ans, notait que par une marge de cinq contre un, l'opinion publique canadienne considère que l'immigration fait du Canada un meilleur pays, et ce parce qu'elle permet de vivre dans un environnement multiculturel plus diversifié. Ce même rapport notait que la pandémie de la Covid-19 semblait même avoir augmenté cet avis favorable dont bénéficie l'immigration, alors que l'on aurait pu s'attendre à une tentation de repli sur soi en ces temps de crise.

Un suivi des résultats

Une des principales sources d'information sur la situation socioéconomique des immigrants est la base de données longitudinales sur l'immigration (BDIM). Cette base, gérée par Statistique Canada pour le compte d'un consortium fédéral-provincial dirigé par l'IRCC, comprend, entre autres, des données sur l'emploi, la mobilité à l'intérieur du Canada et la participation aux services d'établissement.

Avec des données collectées depuis 1952 pour les immigrants et depuis 1980 pour les étudiants et travailleurs temporaires étrangers, le BDIM relie les résultats obtenus

à court et à long termes aux caractéristiques de l'admission incluant la catégorie d'admission, le pays d'origine et la connaissance des langues officielles.

Ces données, combinées avec celles de l'enquête sur la population active également gérée par Statistique Canada, peuvent donc être utilisées pour analyser la pertinence des programmes d'immigration et d'établissement. Elles sont accessibles aux chercheurs qui étudient les parcours professionnels et économiques de certains groupes d'immigrants, dans certains domaines d'activité ou encore par région ou par ville.

Ainsi, un rapport sur l'amélioration des performances du marché du travail pour les nouveaux immigrants au Canada de 2006 à 2019 (Kimberly Wong, June 2020, CSLS Research Report 2020-03) constate que les immigrants arrivés au Canada depuis moins de cinq ans avait un taux de participation au marché du travail, un taux d'emploi et un niveau de salaire égaux ou supérieurs à ceux des personnes nées au Canada. Cette amélioration serait due au fait que les immigrants arrivés très récemment sont plus jeunes et mieux éduqués que les personnes nées au Canada.

À noter que dans un effort visant à faire progresser l'égalité des sexes et à éliminer les inégalités, l'IRCC examine les répercussions possibles sur les personnes de tous genres dans l'élaboration des politiques, des programmes et des lois. L'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) tient compte aussi d'autres facteurs identitaires comme la race, l'ethnicité, la religion, l'âge et les capacités mentales ou physiques.

La contribution de l'immigration à l'économie canadienne et à la relance économique post-Covid-19

Le 27 octobre 2020, le plan des niveaux d'immigration de 2021 à 2023 ⁽⁴⁾ a été déposé auprès du Parlement canadien. Ce plan prévoit une augmentation des cibles d'immigration portant jusqu'à 410 000 le nombre des nouveaux résidents permanents en 2021, à 420 000 en 2022 et à 430 000 en 2023. Pour 2021, s'y ajoutent jusqu'à 54 500 nouveaux résidents permanents destinés au Québec.

Environ 60 % des admissions se feront dans la catégorie économique, et des innovations dans les programmes permettront de continuer à répondre aux besoins divers identifiés dans tout le Canada en matière de main-d'œuvre et de population : de nouvelles voies vers la résidence permanente pour les personnes déjà présentes au Canada, projet sur la voie d'accès à la mobilité économique pour un certain nombre de réfugiés hautement qualifiés.

La pandémie a souligné le rôle essentiel que jouent les immigrants pour permettre au Canada de traverser la crise induite, mais aussi pour contribuer à la reprise économique post-Covid-19, à la croissance future du Canada et à la création d'emplois.

(2) MENDECINO M. (2020), « Rapport des résultats ministériels 2019-2020 », Publications du gouvernement du Canada, IRCC-2020-08-2020.

(3) NEUMAN K. (2020), *Canadian Public Opinion About Immigration and Refugees*, The Environics Institute for Survey Research.

(4) Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (2020), « Rapport annuel au Parlement sur l'immigration, 2020 », Publications du gouvernement du Canada, ISSN 1706-3337.